



Torah-Box

n°241 | Edition IL | 5 Juillet 2023 | 16 Tamouz 5783 | Pin'has

M A G A Z I N E

MÉMORIAL DE NANTERRE

Israël "condamne les
attaques antisémites"

17 TAMOUZ

Défendre l'honneur
de D.ieu

ASTROLOGIE JUIVE

Signe Cancer



DOSSIER SPÉCIAL

L'IMAGE DANS LA TORAH

- L'interdiction des images sous l'œil de la Halakha
- L'utilisation de la photo
- Représenter les Rabbanim ?



ש.ח. נכסים
שיווק ותיאור פרויקטים

PRÉ-VENTE À NETIVOT !

Quartier résidentiel et central



Du 3 au 5 pièces, penthouses et rez-de-jardin
à partir de 1.415.000 shekels

15% à la signature

Le reste à la remise des clés

SANS INDEXATION

Programme immobilier avec accompagnement bancaire



Climatisation



garanties
bancaires



quartier résidentiel
et calme



salle de reunion



parking sous terrain

Pour plus d'informations,
contactez **Shimone Halfon:**



Depuis Israël: +972 54-700-7326
Depuis la France: 01.77.38.08.27



CALENDRIER DE LA SEMAINE

5 au 11 Juillet 2023

**Mercredi
5 Juillet
16 Tamouz**

Daf Hayomi Guitin 50
Michna Yomit Soucca 3-3
Limoud au féminin n°284

**Jeudi
6 Juillet
17 Tamouz**

 **Jeûne
du 17 Tamouz**

Daf Hayomi Guitin 51
Michna Yomit Soucca 3-5
Limoud au féminin n°285

**Vendredi
7 Juillet
18 Tamouz**

Daf Hayomi Guitin 52
Michna Yomit Soucca 3-7
Limoud au féminin n°286

**Samedi
8 Juillet
19 Tamouz**

 **Parachat Pin'has**

Daf Hayomi Guitin 53
Michna Yomit Soucca 3-9
Limoud au féminin n°287

**Dimanche
9 Juillet
20 Tamouz**

Daf Hayomi Guitin 54
Michna Yomit Soucca 3-11
Limoud au féminin n°295

**Lundi
10 Juillet
21 Tamouz**

Daf Hayomi Guitin 55
Michna Yomit Soucca 3-13
Limoud au féminin n°296

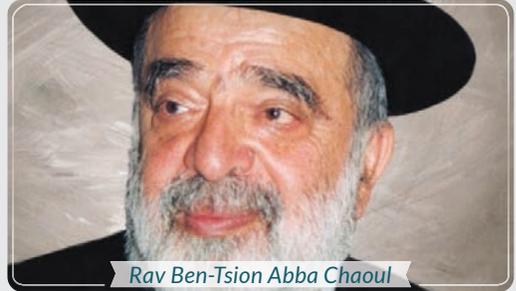
**Mardi
11 Juillet
22 Tamouz**

Daf Hayomi Guitin 56
Michna Yomit Soucca 3-15
Limoud au féminin n°297

 **Samedi 8 Juillet**
Rav Ben-Tsion Abba Chaoul
Rav Itshak Halévi Herzog
Rav Avraham Halévi Patel

 **Dimanche 9 Juillet**
Rav Avraham 'Haïm Naé

 **Mardi 11 Juillet**
Rav Moché Cordovero



Rav Ben-Tsion Abba Chaoul



Horaires du Jeûne

	Jéru.	Tel Aviv	Achdod	Natanya
Entrée	04:13	04:13	04:15	04:12
Sortie	20:23	20:25	20:25	20:26



Horaires du Chabbath

	Jéru.	Tel Aviv	Achdod	Natanya
Entrée	19:08	19:30	19:30	19:30
Sortie	20:30	20:33	20:33	20:33



Zmanim du 8 Juillet

	Jéru.	Tel Aviv	Achdod	Natanya
Nets	05:40	05:41	05:42	05:40
Fin du Chéma (2)	09:12	09:13	09:14	09:12
'Hatsot	12:44	12:46	12:46	12:46
Chkia	19:47	19:50	19:50	19:50

Responsable Publication : David Choukroun - Rédacteurs : Rav Daniel Scemama, Elyssia Boukobza, Rav Yehonathan Gefen, Binyamin Benhamou, Rav Avraham Garcia, Rav Freddy Elbaze, Rav Its'hak Zilberstein, Murielle Benainous
 Mise en page : Dafna Uzan - Secrétariat : 077.466.03.32 - Publicité : Daniel (daniel26mag@gmail.com / 054-24-34-306)

Distribution : diffusion@torah-box.com

- Les annonces publicitaires sont la responsabilité de leurs annonceurs
- Ce magazine contient des enseignements de Torah, ne pas le jeter dans une poubelle
 - Pour toute remarque ou conseil : support@torah-box.com



RECRUTEMENT !

Le groupe des centres de formations “les licornes françaises” déjà installé depuis 15 ans sur toute la France avec déjà 120 conseillers ! **RECRUTE ENCORE**

150 conseillers CPF et OPCO pro avec expériences

- ✓ JERUSALEM (Guivat Chaoul, T.merkazit, Talipot, Bayt Vagan...)
- ✓ TEL AVIV
- ✓ BETH CHEMECH
- ✓ ASHDOD
- ✓ BNE BRAK
- ✓ HAIFA
- ✓ Autres villes sur demande après validation
- ✓ NATANYA
- ✓ EILAT
- ✓ HADERA
- ✓ RAANANA
- ✓ GUIVAAT CHMOUEL

En bureau fixe, hommes/femmes séparés ou depuis domicile

RECRUTE AUSSI

30 profils missions administratives
2 chefs plateaux



Salaires constatés en mai 2023

70 000 € pour les hauts salaires

20 000 € pour les salaires à mi temps

Jusqu'à 42 % sur chaque contrat signé !

**Prime de bienvenue
et de parrainage !!!**

N'hésitez pas ! Tentez votre chance !

ecole.1000formations@gmail.com





La campagne Torah-Box 2023



Il existe deux manières pour tout organisme d'obtenir un soutien financier : soit demander une cotisation fixe à chacun de ses membres, leur donnant ainsi droit à des avantages, soit solliciter des dons, dont le montant dépend du bon vouloir des adhérents. Evidemment, la première option a l'avantage d'assurer à l'organisme une assise solide, qui permet aux trésoriers de pouvoir gérer en toute quiétude les activités et les services proposés. D'un autre côté, cette formule n'induit aucune interaction entre le participant et ceux qui le sollicitent, et s'inscrit dans un cadre d'intérêt réciproque de donnant-donnant.

Si l'on se tourne vers le texte de la Torah, l'on trouve trois domaines dans lesquels les Juifs sont sollicités pour des dons : la construction du *Michkan* et les sacrifices qui y sont pratiqués ; l'entretien des *Kohanim* et des *Léviim* qui s'adonnaient au service du Temple ; enfin l'aide aux nécessiteux. Pour chacun de ces trois cas, on distinguera deux types de participation : l'une est obligatoire, tandis que l'autre est variable et dépend du cœur de chacun. C'est ainsi que chaque adulte devait apporter une somme fixe pour les socles des poutres entourant le Tabernacle (ainsi que pour les sacrifices journaliers de toute l'année) ; par contre les autres objets constituant ce Tabernacle furent offerts selon la bonne volonté de chacun.

De même, pour permettre au *Kohen* de se consacrer au service du Temple sans souci de subsistance, il incombait aux Juifs de lui offrir toutes sortes de présents obligatoires ; mais certains d'entre eux - tels que la *Térouma* et les *Bikourim* (prémices) - n'ont pas de plafond, ce qui permet à celui qui le désire d'augmenter sa participation. La *Péa*, l'un des dons obligatoires destinés aux pauvres, n'a pas non plus de mesure. Par ce double processus - fixe et variable -, d'un côté, la Torah souhaite nous obliger à participer à ces nobles actions que

constituent le service divin et l'aide aux indigents ; mais d'autre part, elle laisse aussi la marge à l'initiative personnelle de l'individu, qui peut ainsi exprimer ses aspirations profondes.

Tout au long de l'Histoire, les communautés juives vont s'inspirer de ces commandements bibliques pour prévoir le soutien pécunier des services culturels nécessaires : la prière, les *Talmudé Torah*, la bienfaisance, la Cacheroute, etc. Il sera ainsi indispensable de prévoir des cotisations fixes qui permettent une assise financière, en y associant la formule des dons et ventes aux enchères qui eux, ne dépendent que du bon-vouloir de chacun.

Mais en ce qui concerne Torah-Box qui se consacre à la diffusion du judaïsme et touche aussi un public encore bien éloigné de la pratique, cet organisme se doit de proposer uniquement la gratuité afin d'offrir l'éventail le plus large possible de services à tout un chacun. Comment en effet demander une cotisation fixe à quelqu'un qui ne connaît même pas ce qu'est la *Tsédeka*, et qui est encore étranger aux notions nouvelles qu'il est en train de découvrir ? Afin que le site et tous les autres services restent ouverts à tous, comme ce fut la vocation de Torah-Box depuis sa fondation, on ne peut s'appuyer que sur l'inclinaison du cœur de ceux qui apprécient notre travail et comprennent son importance.

En fait, c'est à ceux qui réalisent l'importance et l'impact de ses actions auprès du public francophone que Torah-Box s'adresse : "Sache que par ton soutien, tu as l'occasion d'une part d'exprimer ta reconnaissance pour tout ce dont toi-même as pu bénéficier ; mais aussi et surtout garantir que tous les Juifs qui sont encore loin du judaïsme - mais qui s'y intéressent - puissent découvrir par le biais de Torah-Box la lumière de la Torah."

Qu'Hachem vous bénisse !

Rav Daniel Scemama

Inde : 25 morts après l'incendie d'un bus



Inde : Au moins 25 personnes ont été tuées et 8 autres blessées après qu'un bus a pris feu dans la nuit de vendredi à samedi sur une voie rapide dans l'État du Maharashtra (ouest de l'Inde), a annoncé la police samedi. Le bus a heurté un poteau et s'est renversé, provoquant l'incendie du réservoir, selon la même source.

Les accidents sont fréquents sur le vaste réseau routier indien, qui est mal entretenu et particulièrement dangereux. Selon un rapport de la Banque mondiale publié en 2021, 11% du nombre total de morts sur les routes surviennent en Inde, alors que le pays ne compte qu'1% des véhicules dans le monde.

Herzog officiellement prêt à s'adresser au Congrès US

Le président Its'hak Herzog va s'adresser à une session conjointe du Congrès à Washington le 19 juillet, ont annoncé jeudi les dirigeants des deux partis américains, confirmant officiellement les rumeurs qui circulaient depuis plusieurs semaines. Le bureau du président israélien a confirmé pour sa part l'annonce. Herzog devrait également rencontrer le président américain Joe Biden, et s'entretenir avec des dirigeants juifs à New York, où il passera le Chabbath.

Ce sera la seconde visite de Herzog à la Maison Blanche en moins d'un an.

 Gld jerem

 Dr jeremy gold


Dr GOLD
 יחס ומקצועיות

Dentisterie ultra-moderne,

esthétique du sourire, conseils et suivi de qualité.

scanner & Radio panoramique sur place.



Parodontologie I
(soins de la gencive et de l'os)



Implants laser sans chirurgie



Orthodontie par aligneurs invisibles

 **Consultation Vidéo** (diagnostic orthodontique, urgence dentaire, deuxième avis comparatif avec la Koupat Holim)

Dr Gold Diplômé de la Faculté d'Odontologie de Paris VII vous recevra au :
Beit Hanatziv : Dereh'Hevron 101 lobby B étage 1 (dans la Mirpaa Zelig)

 **055-500-15-61**

Kramatorsk : Un espion russe présumé va être inculpé pour la frappe meurtrière sur un restaurant

Le président ukrainien Zelensky a déclaré jeudi qu'un espion russe présumé était impliqué dans la frappe de missile meurtrière qui a visé mardi un restaurant de la ville de Kramatorsk. Les services de sécurité ukrainiens ont publié la photo de l'individu arrêté, le décrivant comme un agent russe. L'homme, qui réside à Kramatorsk, aurait envoyé une



vidéo du restaurant à l'armée russe quelques heures avant le bombardement. Le Kremlin a de son côté de nouveau affirmé ne procéder qu'à des frappes sur des cibles militaires. 12 personnes, dont 3 adolescents, ont été tuées lors de l'attaque au missile de mardi contre un restaurant populaire. Au moins 60 autres personnes ont été blessées.

Atterrissage d'urgence à Ben Gourion : L'avion dont le hublot s'est brisé a grâce à D.ieu atterri sans encombres

Un important dispositif de sécurité a été déployé samedi soir à l'aéroport Ben Gourion, après qu'un avion de la *United Airlines* en direction de Newark dans le New Jersey ait été contraint de revenir sur ses pas, l'un de ses hublots s'étant brisé lors du décollage.

Le porte-parole du *Magen David Adom* a déclaré que des dizaines d'ambulances et de véhicules de soins intensifs de l'organisation s'étaient mobilisés pour faire face à l'atterrissage d'urgence. Finalement, l'avion avec à son bord 339 passagers et membres d'équipage a atterri sans encombres.

נדל"ן ושיווק פרויקטים

בס"ד

TIVOUR BUILDING

AGENCE IMMOBILIERE

UNIQUE



Suite à l'hôtel West Ashdod, 40m² + 12 m² balcon au 7^{ème} étage. L'hôtel travaille avec votre appartement et vous recevez des dividendes, et vous profitez de votre suite jusqu'à 90 nuits par an.

750 000 sh (185 200€)

Une valeur sûre



T3 "City" en plein centre d'Ashdod 102m² avec 8m² balcon, clim, parking, balcon, ascenseur shabat, proche de tout.

2 190 000 sh (540 700 €)

Coup de fusil



Penthouse de rêve (Maar Ashdod), 319 m² + 174 m² terrasse, tout en marbre, piscine, sauna, jacuzzi, vue mer.

8 000 000 sh (1 975 300€)

054 63 99 865 01 77 50 31 40

Hagdoud Aivri 5/12, Gan Hayir, 77456 Ashdod



Dov Uzan

La construction dans les implantations "ne s'arrêtera pas", assure l'ambassadeur d'Israël à l'ONU

L'ambassadeur d'Israël à l'ONU, Guilad Erdan, a assuré que les constructions dans les implantations juives de Judée-Samarie "ne s'arrêteront pas".



"La Judée et la Samarie sont le cœur du peuple juif. Nous sommes appelés 'Juifs' parce que nous sommes originaires de Judée", a-t-il souligné. Répondant à plusieurs membres

du Conseil qui dénonçaient l'"expansion incessante des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée", Erdan s'est indigné : "Vous vous attendiez à ce que nous nous soumettions à toutes les demandes palestiniennes? Transformer les collines de Judée-Samarie en rampes de lancement de roquettes terroristes, à l'instar de ce qu'il s'est passé à Gaza?!"

La ministre française des Affaires étrangères renouvelle le soutien de la France à l'UNRWA

La ministre française des Affaires étrangères, Catherine Colonna, s'est entretenue avec Philippe Lazzarini, Commissaire Général de l'Agence onusienne pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), à qui elle a réaffirmé le soutien de la France à l'organisme. Lors de cet entretien, Mme Colonna s'est félicitée de

l'augmentation de la contribution financière de la France à l'UNRWA ces dernières années, ce qui en fait le sixième contributeur mondial au budget de cet organisme en 2023. "La France poursuivra ce soutien financier au cours des prochaines années", a déclaré le Quai d'Orsay.



ELI HADDAD
LAW OFFICE & NOTARY



ת"כ

DROIT IMMOBILIER ISRAELIEN

Transactions Immobilières | Gestion Locative | Successions

Rédaction et signature
investissement locatif
Mise en ligne de la situation comptable
Assurances
Service clientèle francophone
Suivi du dossier à distance
sélection de locataires

ELI HADDAD AVOCAT ET NOTAIRE • YAEL BEN SHABBAT NISSIM AVOCATE ET NOTAIRE • AVIVIT ZEHAVI AVOCATE ET NOTAIRE • SHLOMI ABUATZIRA AVOCAT ET NOTAIRE • DORIT ANTEBÉ AVOCATE ET NOTAIRE • SHAY ABUATZIRA AVOCAT ET NOTAIRE • LIRAZ ATTIAS BEN SHABBAT AVOCATE • SAGIT KEINAN AVOCATE • ARIE BRENING AVOCAT • MA AYAN ZAGURI AVOCATE • SHANI ELMALIAH AVOCATE • MYRIAM LASCAR JURISTE • AVINATAN DOUIEB JURISTE

www.elihaddad.com 87/30 Rue Atsmaut, Ashdod ISRAEL | Tel: +972 (8) 8679910 | Contact: avocats@elihaddad.com

L'armée de l'air israélienne frappe une batterie anti-aérienne en Syrie



Tsahal a déclaré que des avions de chasse avaient frappé une batterie de défense aérienne syrienne tôt dimanche en réponse à un missile anti-aérien lancé depuis la Syrie plus tôt dans la nuit et qui a explosé dans l'espace aérien israélien. Le lancement depuis la Syrie s'est produit plus tôt alors que l'armée de l'air israélienne aurait effectué des frappes aériennes près de la ville de Homs. Des habitants du centre et du sud d'Israël ont rapporté avoir entendu une forte détonation et aperçu des éclats d'obus provenant de ce qui semblait être des parties d'un missile sol-air d'un système S-200 de fabrication russe.

Jérusalem-Est : Un Palestinien de 12 ans tente d'attaquer des soldats avec un couteau

Un Palestinien de 12 ans a tenté de mener une attaque au couteau contre des soldats au point de contrôle de Chou'afat à Jérusalem-Est mercredi. Alors que les militaires qui le voyaient approcher lui intimaient de jeter son arme, l'adolescent a finalement obtempéré. Il a alors été arrêté par les forces israéliennes qui ont également confisqué son couteau.

Dans un incident distinct qui a également eu lieu mercredi en fin de journée, des coups de feu ont été tirés depuis la ville palestinienne de Djénine vers le point de passage de Guilbo'a en Judée-Samarie. Aucun blessé n'a été signalé. Le checkpoint a été fermé alors que les forces israéliennes inspectaient la zone.

ט"וב

SUNSET OPTIC

Les plus bas prix de l'optique en Israël

LUNETTES DE VUE

1+1
=
A partir de
399₪

Montures + verres anti reflet

EXAMEN DE VUE GRATUIT

Pour tout achat de lunette de vue



LUNETTE PROGRESSIVE

A partir de
899₪

SPECIALISTE DANS LES MONTAGES ET CENTRAGE DES VERRES PROGRESSIFS

 **VARILUX®**
UN VERRE ESSLILOR

-50% sur tous types de verres

10% DE RÉDUCTION
sur présentation de cette publicité

Passez nous voir pour un **DEVIS GRATUIT** cela vaut le détour !

NOUS PARLONS  Mr Slakmon Eric

SUNSET OPTIC 6 rue Hanotéa. Nétanya Tel : 09 77 36 245

Mémorial de Nanterre : Israël "condamne les attaques antisémites" qui ont lieu dans le cadre des manifestations

Le Premier ministre israélien Binyamin Netanyahou a condamné dimanche l'antisémitisme qui a émergé lors des émeutes et violences urbaines en France, alors que le mémorial de la Shoah à Nanterre a été vandalisé la semaine dernière. Suite à la mort d'un adolescent conduisant sans permis et ayant refusé d'obtempérer à Nanterre, la France connaît une vague de violences, d'émeutes et de pillages depuis six jours. Jeudi, des symboles juifs ont été ciblés : des individus se sont rendus devant le monument aux martyrs de la Déportation et de la Résistance, qui se situe en face de la préfecture à Nanterre, pour le taguer. L'un d'entre eux a tenté de mettre le feu au drapeau français qui flottait devant le monument, avant que des personnes ne s'interposent. 719 personnes ont été interpellées dans la nuit de samedi à dimanche, a indiqué le ministère de l'Intérieur, dans un bilan encore provisoire. A ce stade, 45 policiers et gendarmes ont été blessés, 577 véhicules et 74 bâtiments ont été incendiés, tandis que 871 incendies ont été comptabilisés sur la voie publique, a ajouté le ministère. De plus, 10 commissariats, 10 casernes de gendarmerie et 6 postes de police municipale ont été pris pour cible.

Le Mossad annonce l'arrestation en Iran d'un homme qui projetait un attentat à Chypre

Le service de renseignement extérieur israélien, le Mossad, a annoncé jeudi avoir "appréhendé" un Iranien qui projetait de commettre un attentat contre des cibles israéliennes à Chypre, et dont l'interrogatoire "sur le sol iranien" a permis aux autorités chypriotes d'arrêter plusieurs personnes. Le bureau du Premier ministre Netanyahou avait salué dimanche l'opération. Durant son interrogatoire, selon le Mossad, l'homme a avoué avoir "reçu des instructions détaillées et des armes de la part de hauts gradés des Gardiens de la Révolution", concernant un homme d'affaires israélien qu'il devait assassiner à Chypre.

Saldes!!

sur tout le magasin

A l'exception de quelques modèles *

Nouveau!

SKECHERS

Timberland

disponible en boutique

Adresse showroom: 3,Rue Brauer/4,frank (face au Shtiblakh Amchinov - trottoir Super Zol Tov)

Nouveau!!! Heure d'ouverture: Dimanche-Jeudi: 13:00-15:00 | 19:00-23:00 Vendredi: 10:00-12:30

Pour plus d'informations :Tel 054-713-9015 Whatsapp seulement 02-6302750

Le tramway de Tel Aviv va enfin entrer en service ce mois-ci

Après de nombreux retards, la première ligne de tramway de Tel Aviv - la ligne "rouge" - va enfin commencer à fonctionner dans le courant du mois, ont indiqué dimanche les responsables du ministère des Transports. Les approbations de sécurité nécessaires ont été obtenues alors que des soucis techniques liés au système de freinage d'urgence ont



été résolus. La ligne, qui devait au départ ouvrir le 30 novembre dernier, reliera Peta'h Tikva à Bat Yam et s'étendra sur 24 km,

avec 33 stations desservant également les villes de Bné Brak, Ramat Gan, et Tel Aviv. Bonne nouvelle : la ligne ne fonctionnera pas le Chabbath et jours fériés du calendrier juif !

Opération à Djénine : Des frappes aériennes sur des cibles terroristes

Tsahal a mené une opération d'envergure, lundi au petit matin, dans la ville de Djénine, visant "une infrastructure terroriste". Tsahal a indiqué que ses forces avaient notamment frappé un "centre d'opérations conjointes" qui servait de centre de commandement à la "Brigade de Djénine", un groupe terroriste local. Le centre servait notamment de "lieu

de rassemblement pour les terroristes avant et après leurs attentats, de cache pour les munitions et les bombes, et de centre de communication".

Des témoignages font état de frappes aériennes sur plusieurs cibles. Un soldat de Tsahal a été légèrement blessé par des éclats de grenade.

Elyssia Boukobza

OFFRE MULTIFOCALES



1 ACHETÉE LA DEUXIÈME OFFERTE



VOS LUNETTES PRÊTES EN 15 MINUTES !

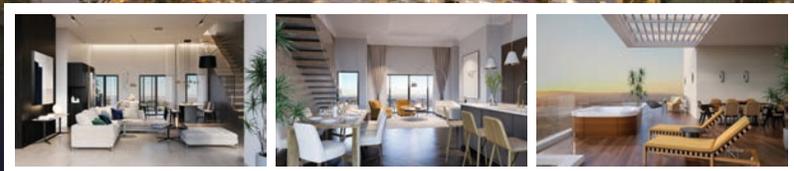
OPTICA FACTORY

30 BAYIT VEGAN
JERUSALEM

074.794.6544

DIMANCHE-JEUDI 10H/19H
VENDREDI 9H30/12H30

Les collines d' Arnona



Un projet qui vous offre enfin la possibilité d' acquérir un rez de jardin
ou un penthouse de rêve à des prix accessibles à Jérusalem

Un 2 pcs 50m2 avec jardin de
17m2 , parking et cave
2,000,000 Sh

Un 5 pcs 116m2 avec terrasse de
12m2 , parking et cave
3,780,000 Sh

Un penthouse 5 pcs 180m2 avec
terrasse de 107m2 , parking et cave
6,860,000 Sh



Un 2 pcs a partir
de 1,690,000 Sh

PROJET MEKOR HAYIM 54

Mekor Hayim , quartier réputé de Jérusalem
calme et agréable situé à 5mn des centres
commerciaux de Talpote , quartier familial
proche des communautés francophones.



Contactez nous Yossi Cohen :

054-7975949

01-77382144

yossico63@gmail.com

www.platinumr.co.il



Supplément spécial Chabbath

Pour en profiter, veuillez le détacher avant Chabbath...

Pin'has : Le danger de parler en mal sur un Rav

Parfois, des désaccords surviennent entre Talmidé 'Hakhamim. Si une personne suit l'une des parties, cela n'enlève rien à la déférence qu'elle doit à l'autre. Tous restent des érudits qui méritent le respect et il est interdit de médire de l'un d'eux ou de les dénigrer.



Dans la *Parachat Pin'has*, il est écrit : "Les fils de Kora'h ne moururent pas" (*Bamidbar* 26, 11).

Rachi précise qu'ils faisaient partie de l'assemblée de Kora'h et que lors de la rébellion, ils éprouvèrent un certain repentir. C'est pourquoi un endroit élevé leur fut préparé au *Guéhinom* et ils y restèrent.

Se repentir au bord du gouffre

En évoquant les diverses sanctions des personnes impliquées dans la révolte de Kora'h, la Torah souligne brièvement le statut de ses fils. Rachi nous parle de leur élan de *Téchouva* qui leur permit d'échapper au sort des autres membres de la famille de Kora'h, engloutis par la terre – eux restèrent au bord du gouffre.

Le *Yalkout Chim'oni* détaille les événements qui incitèrent les fils de Kora'h à se repentir et raconte qu'un jour, alors qu'ils étaient assis avec leur père, Moché *Rabbénou* passa à côté. Les fils se trouvèrent devant un dilemme –devaient-ils se lever par respect pour Moché, ou accomplir la Mitsva d'honorer leur père, qui s'opposait à lui ? S'ils ne se levaient pas, ils enfreindraient l'obligation de respecter un *Talmid 'Hakham* (éruudit en Torah). Ils décidèrent de se mettre debout devant Moché, au risque de dégrader leur père. Dès lors, indique le Midrach, ils voulurent faire *Téchouva*.

Rav Steinman (dans *Ayéleth Hacha'har* sur *Bamidbar* 26, 11) rapporte un *Midrach* affirmant que le respect voué au *Talmid 'Hakham* nous

rend dignes de crainte du Ciel. Ainsi, en se levant devant Moché, les fils de Kora'h furent immédiatement imprégnés de *Yirat Chamaïm* – ce qui les poussa à faire *Téchouva*.

Il ajoute qu'en réalité, leur raisonnement était erroné. Ils croyaient que leur acte montrerait une faille dans le respect qu'ils devaient à leur père, car cela l'aurait contrarié. Mais dans ce cas précis, où leur père souhaitait les entraîner à la transgression, ils n'avaient pas l'obligation de respecter ses désirs, il leur était même interdit de le faire !

Respecter son père en dénigrant autrui ?

En effet, selon le Roch, si un père enjoint à son fils de ne pas adresser la parole à un Juif ou de ne pas lui pardonner, le fils n'a pas le droit de lui obéir. Ceci car bien qu'il soit de notre devoir de respecter nos parents, ceux-ci sont tenus de respecter Hachem et de se plier à Ses commandements. Ainsi, un parent ne peut ordonner à son enfant d'aller à l'encontre des *Mitsvot* !

Apparemment, les fils de Kora'h n'étaient pas convaincus que leur père avait tort – ils trouvaient son approche et son comportement justifiés et étaient d'accord sur le fait que Moché ne dirigeait pas le peuple correctement. Par conséquent, ils pensaient réellement enfreindre la *Mitsva de Kiboud Av* en honorant Moché. Or ils conclurent que malgré tout, il était plus important de révéler un *Talmid 'Hakham*. C'est cette décision qui les mena vers la *Téchouva* et qui sauva leur vie spirituelle.

Ceci nous enseigne une leçon fondamentale. Parfois, des désaccords surviennent entre *Talmidé 'Hakhamim*. Si une personne suit l'une des parties, cela n'enlève rien à la déférence qu'elle doit à l'autre. Tous restent des érudits qui méritent le respect et il est interdit de médire de l'un d'eux ou de les dénigrer.

"Celui qui dénigre un érudit en Torah..."

L'histoire suivante illustre cette idée et montre la gravité du problème parfois créé.

Un jeune homme éploré se rendit un jour chez Rav 'Haïm Kanievsky pour solliciter son aide. Son père avait une tumeur au cerveau et les médecins ne lui accordaient aucun espoir. Le jeune homme voulait savoir s'il pouvait faire quelque chose en sa faveur.

Le Rav 'Haïm Kreiswirt, qui fut Av *Beth Din* d'Anvers et *Roch Yéchiva* de *Merkaz Hatorah*, était alors présent. Il proposa une idée. Rav Kanievsky lui donna la parole. "Je pense que vous devriez éditer le livre *Choel Ouméchiv* du Rav Nathanson", dit-il. Ce conseil était assez surprenant, apparemment sans rapport avec la maladie ! Mais si Rav Kreiswirt l'avait proposé, il devait avoir une bonne raison de le faire... Quand le jeune homme sortit de la pièce, Rav Kanievsky demanda au Rav Kreiswirt la raison de cette suggestion surprenante.

"Il se trouve que je connais le père de ce jeune homme, répondit-il. Or je l'ai entendu un jour parler de ce livre d'une manière méprisante. La *Guémara* n'affirme-t-elle pas que celui qui dénigre un *Talmid 'Hakham*, "*Ein Lo Réfoua Lémakato*" – sa blessure ne connaît pas de remède ? Sa *Téchouva* consistera peut-être à investir du temps et de l'argent pour l'édition de cet ouvrage."

Le fils suivit ce conseil et quelques mois plus tard, le père recouvrit complètement la santé.

Cette histoire nous offre deux enseignements. Tout d'abord, même si l'on n'est pas véritablement impliqué dans une querelle contre un *Talmid 'Hakham*, tout propos négatif est considéré comme un mépris à son égard et est sévèrement puni (et l'histoire prouve que cela s'applique également à un érudit qui n'est plus de ce monde !).

Deuxièmement, l'une des façons de rectifier un manque de respect dû à un *Talmid 'Hakham* est de redorer son image.

Puissions-nous tous mériter d'honorer correctement nos *Guédolim* et tous les *Talmidé 'Hakhamim* !

Rav Yehonathan Gefen



SHA BA TIK

N°332

Feuillet parents-enfants pour Chabbath

édité par  Torah-Box.com

Pin'has

1 JEU PAR ÉQUIPE

Formez deux équipes qui s'affronteront au cours des jeux des pages 1, 2, 3 et 4 !

JEU

1

IDENTIFICATION DES ÉQUIPES

2 points pour le slogan
le plus sympa



1. Donnez un nom composé d'un animal et d'une couleur à votre équipe. 2. **Trouvez un slogan à votre équipe.** (★★ 2 points pour le slogan le plus sympa)
3. Expliquez pourquoi vous êtes les plus forts. (★★ 2 points pour les plus convaincants, ★★ 2 points pour les plus drôles)

JEU

2

L'ÉNIGME *(Jeu de réflexion)*

Le premier qui résout l'énigme rapporte ★★ 2 points à son équipe.

Enigme 1 : Monsieur et Madame Raitapo ont un fils,
comment s'appelle-t-il ?

> Joe

Enigme 2 : Monsieur et Madame Minécebruit ont une fille,
comment s'appelle-t-elle ?

> Esther.

JEU

3

LA PRÉDICTION *Jeu de connaissance et d'intuition*

On pose la question, on laisse du temps à chacun pour trouver la réponse, puis on compte jusqu'à trois et tout le monde doit donner la réponse en même temps. Chacun doit montrer avec ses doigts le nombre de participants qui vont donner une mauvaise réponse selon lui.

Tous ceux qui ont donné la bonne réponse gagnent
★ 1 point.

Tous ceux qui ont donné la bonne prédiction gagnent
★★ 2 points.

1. **À quelle tribu appartient Tsélof'had ?**

> À la tribu de Ménaché.

2. **Combien de Korban Tamid apporte-t-on chaque jour ?**

> Deux (1 le matin et 1 le soir).

3. **Quelle fête a lieu le 15 Tichri ?**

> Souccot.

4. **Quelle fête s'appelle aussi 'Hag Habikourim ?**

> Chavou'ot.

5. **À quelle tribu appartient Zimri Ben Salou ?**

> À la tribu de Chim'on.

6. **Combien de filles avait Tsélof'had ?**

> Quatre.





SHABATIK

2

JEU EN ÉQUIPE (SUITE)

A LE TEXTE FOU

Lire une première fois le texte d'une traite, et demander aux participants combien d'erreurs ils ont détectées. (★★ 2 points si la réponse est bonne). Puis le relire en attendant que les participants vous arrêtent dès qu'ils aperçoivent une erreur. (★ 1 point par erreur corrigée). Les erreurs sont en gras et les corrections entre parenthèses.

Au début de notre Paracha, **Mizri (Zimri)**, le **sous-chef (chef)** de la tribu de Chim'on commet une faute très grave avec une princesse du **Liban (Midyan)**. **Calev (Pin'has)** le tue pour sauver l'honneur de Hachem et il en est récompensé.

À la fin de la Paracha, Hachem ordonne à **Aharon (Moché)** de partager la **Suisse (Israël)** en 12 parts égales pour les 12 Tribus. Les **nièces (filles)** de Tsélof'had reçoivent également une part de la terre.

Il y a 7 erreurs dans le texte fou

B LE QUIZ SUR LE TEXTE FOU

Le premier qui donne la bonne réponse rapporte
★★ 2 points à son équipe.

En combien de parts est partagée la Terre d'Israël ?
> 12.

Comment s'appellent le père et le grand-père de Pin'has ?
> Son père, c'est Eliézer et son grand-père, c'est Aharon.

De quelle manière a été partagée la Terre d'Israël ?
> Par un tirage au sort.



C DEVINETTES RIGOLOTES (★★ 2 points à son équipe.)

Qu'est-ce qui est bleu et qui sent la peinture verte ?

> La peinture bleue.

Quels sont les 2 animaux qui, ensemble, sont très intelligents ?

> Cerf-veau.



SHA BA TIK

3

ÉNIGMES

1^{ère} énigme

(pour les petits)

C'est le refuge des penseurs, l'objectif des plus ambitieux au monde ! Dans ses mers, il n'y a point d'eau, pour la voir, on regarde en haut. Qui est-elle ?

Reponse : La lune.



2^{ème} énigme

Cette donnée que l'on voit changer tout au long de l'année peut être fixée pour se rencontrer.

Reponse : La date.



3^{ème} énigme

Monsieur Green, Monsieur Red et Monsieur Blue prenaient un verre au bar de Fred. L'un portait un costume rouge, l'autre un vert et le troisième un bleu. "Avez-vous remarqué, dit l'homme en costume bleu, que bien que la couleur de nos costumes corresponde à nos noms, aucun d'entre nous ne porte un costume dont la couleur correspond à son propre nom ?" Monsieur Red regarda les deux autres et dit : "Vous avez tout à fait raison."

Quelle est la couleur du costume de chacun de ces hommes ?

Réponse : La première personne qui parle ne peut pas être Monsieur Blue puisqu'il porte un costume bleu. Ce ne peut pas être Monsieur Red, qui lui répond. C'est donc Monsieur Green qui porte le costume bleu. La seule possibilité ensuite est que Monsieur Red porte le costume vert et que Monsieur Blue porte le costume rouge.



SHA BA TIK

4

DEVINEZ LA QUESTION



Ce jeu est un quiz d'un genre différent, puisque on vous donne la réponse et c'est à vous de trouver la question. Chaque bonne "question" rapporte 1 point ★ à son équipe.

Règle supplémentaire : Lorsqu'une personne a bien répondu, elle doit répéter de mémoire la phrase du jour pour valider son point !

La phrase du jour (À répéter 5 fois avant de débiter le jeu) :



"La nounou de Ninon dit ni oui ni non."

- Ces deux Réchaïm de notre Paracha font partie de la tribu de Réouven.
 - > À quelle tribu appartiennent Datan et Aviram ?
- Cela lui est arrivé, car il a transgressé Chabbath.
 - > Pourquoi Tsélof'had a été mis à mort ?
- Il a reçu une alliance de paix (Brit Chalom).
 - > Qu'a reçu Pin'has pour son acte héroïque ?
- Parce qu'elles aimaient la Terre d'Israël.
 - > Pourquoi les filles de Tsélof'had ont-elles réclamé leur part de la Terre d'Israël ?
- C'est Ruth qui descend de ce peuple.
 - > Quelle est la descendante célèbre du peuple de Moav ?
- Elle s'appelle 'Hag dans la Torah.
 - > Comment s'appelle la fête de Souccot dans la Torah ?
- C'était la 'Avoda Zara des Midyanim.
 - > Qu'est-ce que Ba'al Péor ?
- Il y en a 601730 dans le dénombrement de notre Paracha.
 - > Combien y a-t-il d'hommes âgés de 20 à 60 ans dans notre Paracha ?



Envoyez-nous vos commentaires sur www.torah-box.com/shabatik

Shabatik est une publication hebdomadaire éditée par l'association Torah-Box
Textes : Chlomo Kessous et Yael Allouche | Responsable : Rav Michael Allouche



La plus belle des campagnes de soutien !

Rachel n'éprouva aucune vexation, mais la question suscita en elle un soupir. "Tu sais, j'ai déjà fait des recherches. Il y a un chirurgien plastique qui pourrait m'aider. J'espère un jour rassembler la somme nécessaire et me faire opérer..."



Rachel s'était récemment installée dans un immeuble à Brooklyn, dans le quartier de Williamsburg, où résidaient de nombreux juifs religieux. Elle-même s'était récemment rapprochée de la Torah, mais elle vivait seule dans ce quartier.

En plus de sa solitude, Rachel souffrait d'une défiguration grave qui marquait son visage. Les gens du voisinage n'étaient ainsi pas naturellement enclins à tisser avec elle des liens. Toutefois, un rayon de lumière perça son existence lorsque la famille Brandt vint à sa rencontre.

C'est Sarah Brandt, la mère de famille, qui accosta la première Rachel. Après s'être présentée, elle l'invita à venir passer un repas de Chabbath chez elle. La jeune femme fut comblée par cette attention et accepta.

Une amitié sincère

Quelques heures avant le début du Chabbath, Sarah rassembla ses enfants : "Les enfants, une nouvelle voisine vient de s'installer et je l'ai invitée pour un repas ce Chabbath. Elle est adorable mais vous devez savoir qu'elle a une déformation au visage. J'en ignore l'origine et en réalité, peu importe. Tout ce que je vous demande, c'est de ne pas la mettre mal à l'aise. Il est primordial qu'elle se sente à l'aise parmi nous."

Les enfants obéirent à leur mère. Au contraire, il sembla que 'Hani, l'une des enfants de la famille âgée de seulement dix ans, se sentait véritablement en phase avec Rachel. Un lien indéfinissable se tissa entre elles.

Au fil des semaines, une véritable amitié prit racine entre 'Hani et Rachel. Un jour, avec la simplicité enfantine qui la caractérisait, 'Hani demanda à Rachel : "As-tu déjà essayé de traiter ton visage ?"

Rachel n'éprouva aucune vexation. "Tu sais, j'ai déjà fait des recherches. Il y a un chirurgien plastique qui pourrait m'aider, mais malheureusement, l'intervention n'est pas couverte par l'assurance et j'économise depuis plusieurs années pour pouvoir me permettre cette chirurgie. J'espère un jour rassembler la somme nécessaire et me faire opérer."

Collecte de fonds

Dès le lendemain, 'Hani prit une décision : elle se lancerait dans une collecte de fonds en faveur de son amie Rachel ! 'Hani frappa à la porte de chaque classe, sollicitant la permission des enseignants pour s'adresser aux élèves. Avec une émotion palpable, elle partageait l'histoire de sa voisine Rachel, expliquant qu'elle avait besoin d'une intervention chirurgicale coûteuse pour son visage. Elle appela chacun à



contribuer pour aider Rachel à réaliser ce rêve inaccessible.

Trois jours plus tard, alors qu'elle rentrait de l'école, 'Hani se précipita chez Rachel : "J'ai une surprise merveilleuse pour toi. Emmène-moi chez ton médecin, je n'ai pas école vendredi, et je veux t'accompagner ! Rachel, j'ai collecté des dons ! Tu vas pouvoir te faire opérer, avec l'aide d'Hachem !"

Stupéfaite, Rachel trouva touchante cette démarche, mais elle ne put réprimer un léger rire. "'Hani, c'est une somme considérable ! Il est impossible que tu aies pu la rassembler, et de plus, les prochains rendez-vous ne sont probablement disponibles que dans plusieurs mois !"

'Hani répondit avec détermination : "Cela fait trois jours que je suis allée dans toutes les classes de mon école. Tu pourras te faire opérer, fais-moi confiance, fais confiance à Hachem !"

L'enthousiasme débordant de 'Hani était si contagieux que Rachel ne voulut pas la décevoir. Elle lui promit qu'elles se rendraient chez le chirurgien le vendredi, même sans rendez-vous. C'est ainsi que vendredi matin, elles prirent le métro ensemble en direction du cabinet médical.

Une fois arrivées à destination, 'Hani demanda à voir le médecin. Elle lui expliqua avec un grand sérieux qu'elle était présente pour s'occuper de l'opération de son amie et qu'elle était prête à en assumer les frais. Bien que le chirurgien fût occupé, il fut intrigué par cette jeune fille déterminée.

Vingt minutes plus tard, profitant d'une brève pause entre deux patients, le médecin appela 'Hani et l'invita à entrer dans son bureau.

53 dollars

Là, 'Hani expliqua en détail qu'elle avait entrepris une collecte de fonds dans son école et qu'elle avait réussi à récolter l'argent nécessaire pour que sa voisine puisse enfin se faire opérer du visage. Elle remit avec fierté la

somme collectée au médecin, qui, impressionné, décida de sortir de son bureau pour accueillir Rachel et planifier l'opération.

Quelques mois plus tard, après l'intervention chirurgicale et une période de cicatrisation, la défiguration qui avait longtemps affligé Rachel avait été traitée avec succès, grâce à D.ieu.

Un matin, alors que Sarah, la mère de 'Hani, croisait Rachel, elle fut agréablement surprise de voir que cette dernière avait enfin pu se faire opérer. Lorsqu'elle réalisa que Sarah n'était pas au courant des circonstances entourant l'opération, Rachel décida de lui raconter toute l'histoire.

Sarah, perplexe, alla retrouver sa fille pour entendre le récit complet. Elle demanda : "'Hani, combien d'argent as-tu récolté ?"

Avec une grande fierté, 'Hani répondit : "53 dollars !"

Le visage de Sarah rougit. Elle insista pour que 'Hani l'accompagne chez le chirurgien afin de lui parler. Elles se rendirent au cabinet sans rendez-vous et s'assirent dans la salle d'attente. Reconnaisant 'Hani, le chirurgien les reçut et la mère de 'Hani commença à parler :

"Docteur, ma fille m'a raconté toute l'histoire. Je sais qu'il est impossible que vous effectuiez ce type de chirurgie pour 53 dollars. Je voudrais vous payer le coût de l'opération, même si je n'ai pas la totalité de la somme maintenant."

Le médecin sourit et répondit : "Combien de fois une personne a-t-elle la possibilité d'offrir à autrui un cadeau comme celui-ci ? J'ai pris en charge les frais d'hospitalisation et mes propres honoraires ont été annulés. Je garde cette enveloppe avec moi partout où je vais. Chaque fois que j'ai une journée difficile, je la sors. Elle me rappelle la bonté de votre fille !"

La mère fut bouleversée, elle remercia le médecin et félicita sa fille pour cet acte de dévouement extraordinaire.

L'IMAGE DANS LA TORAH



Le second des dix commandements concerne la représentation et l'image dans la Torah. Cette ordonnance est dictée dans le cadre de l'interdit global concernant l'idolâtrie : "Tu n'auras point d'autre dieu que Moi (...) Tu ne te feras point d'idole, ni une image quelconque de ce qui est en haut dans le ciel ou en bas sur la terre (...) Tu ne te prosterner pas devant elles, tu ne les adoreras point." (Chémot, Yitro 20, 3-5).



Le point de vue de la *Halakha*

L'interdiction de l'idolâtrie est clairement énoncée dans les versets : tout culte qui n'est pas destiné à Hachem est interdit – le paganisme étant l'une des trois fautes les plus graves condamnées par la Torah. D'une manière naturelle, puisque refusant l'existence d'une force suprême spirituelle, ou lui associant d'autres sources de puissance, le culte païen repose sur la

fabrication d'idoles ou d'images et sur leur adoration. Inversement, dans son opposition absolue à l'idolâtrie, la Torah interdit dans les versets cités ci-dessus de fabriquer une quelconque statue ou une quelconque représentation d'éléments du monde créé, qu'ils soient matériels ou spirituels. Il est donc totalement exclu de donner une quelconque forme physique

L'IMAGE DANS LA TORAH

au Créateur, mais pas seulement. Le verset précise en effet : "Tu ne te feras point d'idole, ni une image quelconque de ce qui est en haut, dans le ciel, ou en bas, sur la terre".

Quels sont ces éléments qui sont "en haut, dans le ciel, ou en bas, sur la terre" et qu'il est interdit de représenter ?

La *Guémara* (*Roch Hachana* 24b) explique qu'il s'agit des "serviteurs célestes", et de préciser que cela fait allusion aux divers éléments qui forment le *Ma'assé Hamerkava*, le "Char céleste". Le "Char céleste" est en effet une vision essentielle sur le plan kabbalistique (cf. les explications qu'en donnent le *Malbim* sur *Yé'hezkel*, chap. 1 et sur *Yécha'yahou*, chap. 6, ainsi que le traité *'Haguiga* 13b). Le prophète décrit ce char comme ayant quatre faces, celle d'un homme, celle d'un lion, celle d'un taureau et celle d'un aigle. Remarquons que chacune de ces faces représente l'élément dominant dans son espèce, l'homme, le lion parmi les bêtes sauvages, le taureau parmi les autres bêtes, l'aigle parmi les oiseaux. Ces quatre formes seront donc l'objet d'un interdit particulier. Une interdiction qui n'est cependant en vigueur que lorsqu'on veut représenter les quatre figures ensemble, une condition qui, de facto, permet donc la plupart de leurs représentations (*Choul'han 'Aroukh Yoré Dé'a* 141, 4).

Représenter un homme seul

Il se peut toutefois que cette interdiction ne s'applique qu'à la statue d'un homme entier, et qu'un buste ou une partie du visage peuvent plus facilement être autorisés. Le *'Hokhmat Adam* insiste ainsi sur le fait qu'il est interdit de sculpter une statue représentant un homme entier même si ce n'est qu'à titre de décoration (85, §3). Mais conserver chez soi une

telle statue est malgré tout possible – en particulier si on lui a cassé le nez ou l'oreille... (voir aussi Rav A.Y. Kook, *Da'at Kohen* 65).

Pour le *'Hokhmat Adam*, même les poupées posent problème ! Voilà pourquoi il exige de couper le nez ou l'oreille d'une poupée avant de la donner aux enfants. Il semble pourtant qu'étant donné que personne ne songe plus aujourd'hui à utiliser une figure humaine, et a fortiori une poupée, pour en faire un objet de culte idolâtre, une telle attitude si sévère, surtout envers nos enfants, n'est plus suivie.

Qu'en est-il des chérubins sur le rideau de l'arche sainte ? Il s'agit pourtant bien de faces d'hommes, interdites à ce titre, puisque figurant sur le Char céleste.

Un très long texte des *Tosfot* (*Yoma* 54a) traite de cette question (il s'agit en fait d'une responsa du Maharam de Rottenbourg) : bien que ce maître considère que la présence de tels dessins risque de dissiper l'attention des fidèles, il admet finalement que des représentations sur tissu sont permises, puisqu'elles ne sont pas réellement en relief. Il en sera de même pour toute autre représentation, tels les lions traditionnels ou autres. Alors que pour le Rambam, toute image faite en relief à titre de décoration est permise, sauf celle d'un homme (*Hilkh. 'Avoda Zara* 3, 10).

Le Rav 'Ovadia Yossef rapporte un grand nombre de décisionnaires séfarades ayant admis, en *Erets Israël* en tout cas, qu'il fallait éviter de représenter des lions sur le rideau de l'arche sainte et, à plus forte raison, de permettre que l'on introduise des statues de lions en bronze ou même sous la forme de haut-relief dans les synagogues.

L'IMAGE DANS LA TORAH

La raison en est claire : étant donné que le fait de représenter ces éléments frôle des interdictions relevant de l'un des plus sévères domaines de la Torah, celui de l'idolâtrie, il faut éviter d'introduire dans nos lieux de prières des éléments de décoration douteux. Cela est d'autant plus valable en *Erets Israël*, où une plus grande rigueur doit être observée dans ce domaine (*Yé'havé Da'at* 3, 62). Dans le domaine privé, il se peut qu'il soit permis de posséder, chez soi, des statues d'animaux ou même des bustes, en n'oubliant pas les limites de la décence. S'il s'agit d'objets de culte religieux non-juifs, la question est nettement plus délicate, bien entendu. Dans tous les cas, on posera la question à une autorité compétente.

Et les autres figures naturelles ?

Le soleil et la lune, ainsi que les diverses étoiles, ont bien souvent fait l'objet de cultes païens. Faisant partie eux aussi des serviteurs célestes du Créateur, ils tombent sous l'interdit en question. Rabban Gamliel, l'un des princes du peuple juif, possédait pourtant chez lui des figures de la lune – afin de pouvoir interroger les témoins de la meilleure manière qui soit pour déterminer s'ils avaient effectivement pu voir la nouvelle lune au début du mois et pour pouvoir ainsi proclamer *Roch 'Hodech*, le nouveau mois, sur la base de leur témoignage (*Roch Hachana* 2, 8).

La *Guémara* (*Roch Hachana* 24b) envisage plusieurs manières pour pouvoir représenter cet astre et il ressort de ses conclusions d'une part que s'il s'agit de dessins et non de représentations en relief, c'est permis, et d'autre part, concernant Rabban Gamliel, que celui-ci utilisait ses figures en vue de son enseignement uniquement.

Une question similaire fut posée à New York, pendant l'année 1900, au Rav Eliézer Deutsch (*Chout Peri Hassadé* 1, 60) à propos d'une synagogue rattachée à sa communauté. Dans sa réponse, le Rav s'oppose à ce que l'on conserve une image du zodiaque dans la synagogue en ajoutant les mots suivants : "Toute la prière repose sur l'idée que la Providence divine gère les moindres détails de notre vie, et qu'il n'y a donc pas de *Mazal* pour Israël. Ce qui veut dire que même si les astres semblent montrer qu'une personne se trouve dans une situation précise, tout peut changer grâce aux prières et aux supplications. S'il en est ainsi, comment pouvons-nous admettre la représentation des signes du zodiaque, laquelle tendrait à prouver que nous sommes, nous aussi, sous l'influence de ces signes !? N'est-ce pas l'inverse de ce qui doit se passer à la synagogue ?"

Mais la conclusion la plus significative est peut-être celle donnée par le Rav Its'hak Eizik Safrin, le Rabbi de Komarna, décédé en 1874. Il répond dans son *Otsar Ha'Haïm* sur *Yitro* au Rav Chemouel Heller de Tsfat, qui l'avait interrogé après qu'une querelle eut éclaté dans la ville à ce propos : certains habitants avaient en effet pris l'initiative de restaurer la synagogue du *Arizal* en y installant, entre autres, des figures de lions entiers et en haut-relief. L'un des arguments du Rav Heller était que les Druzes dans le pays se livrent à un culte de statuettes de ce genre ; il invoquait également le fait que les Musulmans s'opposent totalement à l'introduction de pareilles représentations dans leurs lieux de prière, et qu'il y avait donc profanation du Nom divin si les Juifs, eux, se mettaient à le faire... Le Rav Safrin conclut pourtant en disant que, de nos jours, toutes les représentations sont permises, sauf celles d'astres si le public

L'IMAGE DANS LA TORAH

leur accorde une quelconque influence. Cela est donc permis, mais, précisa-t-il, "une communauté qui se respecte se doit de l'éviter".

Avant de clore ces quelques lignes, nous voudrions vous faire part de deux histoires qui ont fait grand bruit à l'époque. La première eut lieu au XVIème siècle. L'autre, il y a soixante-quinze ans exactement, quelques années seulement après la création de l'État d'Israël...

L'affaire de Tsfat

Le Radvaz est considéré comme étant le dernier maître de la période des *Richonim* et l'un des derniers décisionnaires rapportés par le *Choul'han 'Aroukh*. Il fut considéré en son temps, lorsqu'il habitait à Tsfat, comme l'une des plus importantes personnalités de la ville, à côté du Rav Yossef Karo et des grands kabbalistes de l'époque.

Une question lui fut posée au sujet d'un donateur qui avait contribué à la restauration d'une synagogue d'une manière remarquable. Mais, en fin de travail, il voulut faire poser les armes de sa "famille" (le mot est en français dans la réponse du Radvaz), composées d'un lion orné d'une couronne. Il avait déjà commandé une pierre pour y sculpter ce lion et le déposer au haut de l'Arche sainte, quand les notables de la communauté eurent vent de ce projet. Cette personne étant proche des autorités civiles, les notables de la ville eurent beaucoup de difficultés à faire annuler ce projet. Le Radvaz leur donna raison, exprimant l'idée que cet homme devait même rembourser les frais engagés par la communauté pour lutter contre ce projet. Dans sa réponse, il rapporte une dizaine de raisons pour s'opposer à une telle conduite (Responso, 4^{ème} partie,

107). La question fut ensuite soumise aux principaux maîtres de la génération, tels Rabbi Moché de Trani et Rabbi Yossef Karo lui-même, et tous confirmèrent la conclusion du Radvaz. L'affaire a depuis fait jurisprudence dans ce domaine.

Une "Ménora" offerte à la Knesset

Nous sommes en 1952, des parlementaires britanniques, non-juifs pour la plupart, ont décidé d'offrir un cadeau en honneur de la première Knesset de l'État d'Israël : un bas-relief comportant une *Ménora* et une figure humaine...

La question fut alors posée de savoir s'il était possible d'accepter et de conserver cette pièce. Et c'est le grand rabbin d'Israël de l'époque, le Rav Its'hak Eizik Halévy Herzog, qui se pencha sur le problème. La conclusion qu'il donna et qui n'étonna personne fut qu'il n'y avait là, pour un certain nombre de raisons, aucun problème halakhique ; tout particulièrement parce qu'il s'agissait d'un bas-relief. La *Ménora* elle-même comportait sept branches, et elle aurait donc dû être interdite. Mais, pour la permettre, le Rav Herzog s'appuya sur le fait qu'elle n'était pas faite pour recevoir de l'huile.

Quoiqu'il en soit, avant d'envoyer sa réponse destinée à Zéra'h Warhaftig, le ministre des Cultes d'alors, le Rav Herzog conclut sa lettre par les mots suivants : "Il convient cependant de considérer la question sous son aspect conceptuel, sur le plan historique et sur celui du dur combat que nos ancêtres ont mené dans les temps anciens ici, à Jérusalem et ailleurs, contre les renégats, interdisant toute représentation humaine, même effectuée dans le cadre de simples motifs esthétiques (...) Il est vrai que la Jérusalem d'aujourd'hui n'est pas la ville sainte

L'IMAGE DANS LA TORAH

d'antan. Il est vrai aussi que les temps ont changé dans nos contrées, surtout en ce qui concerne les problèmes d'idolâtrie. J'ai, malgré cela, le sentiment qu'il n'est pas convenable que notre Knesset soit ornée de figures humaines, même si selon la *Halakha* la chose est permise. Je serais très heureux si le Premier Ministre

et le Gouvernement avaient le courage et la fierté historiques de refuser de recevoir un tel présent, tout en adressant leurs vifs remerciements à ceux qui l'ont offert..." (Rapporté dans *Té'houmim* 2, p.176). Finalement, la *Ménora* fut acceptée et elle est toujours exposée à l'entrée de la Knesset.



La photo

Il n'y a point de mariages sans photographe, même dans les milieux de la plus stricte observance. Les images représentant les grands maîtres rabbiniques elles-mêmes font l'objet, dans le monde des enfants religieux, des échanges les plus suivis... Et pourtant, au cours des générations passées, combien de hautes personnalités du peuple juif ont refusé sans concessions qu'on les prenne en photo...

Alors ?

Rappelons tout d'abord que la reproduction ou la photographie d'une personne sont absolument permises, et qu'au regard de la *Halakha* ne sont interdits que certaines sculptures ou certains hauts-reliefs, mais non les dessins plats ni des photos.

Historiquement

La question de l'usage de la photographie a été posée pour la première fois il y a près de 130 ans au Rav Malkiel Tsvi Bar Yona Halévy Tannenbaum, l'auteur du *Divré Malkiel* : "Vous me dites avoir l'obligation d'envoyer votre photographie aux clients dans le cadre de votre travail. Vous désirez savoir si la chose est permise. J'ai été très heureux du fait que vous preniez conscience du problème

que cela représente, alors que tout le monde se comporte comme si la chose était totalement permise."

La conclusion de ce Rav est tout de même positive : étant donné que la personne qui le consulte risque de subir une perte financière si elle ne prend pas cette photo, la chose peut être tolérée – mais il vaut mieux, précise le *Divré Malkiel*, que cette photo ne représente le client qu'en buste seulement, et non de plain-pied.

Et sous la plume du *Ben Ich 'Haï* (*Parachat Mass'é*, 2ème année), on peut lire : "Sache que, de nos jours, on saisit l'image de l'homme tel qu'il est par le biais d'une machine nouvelle faite en Europe, et on appelle cette image une "photographie". Ce procédé est même plus avantageux sur le plan de la *Halakha* qu'un dessin en couleur, parce que la photographie est totalement plate..."

Permettant donc l'usage de la photo, le *Ben Ich 'Haï* conclut malgré tout en disant qu'il existe certaines raisons kabbalistiques pour lesquelles il serait préférable de ne pas se laisser photographier et, qu'en cas de besoin, il faudra se limiter à la tête et au buste, sans y laisser voir les pieds ni les mains.

L'IMAGE DANS LA TORAH

Le Rav Avraham Its'hak Kook (Da'at Kohen, Yoré Dé'a, 66) permet également l'usage de la photo dans le cadre de Misvot ou d'encouragement à la Torah, etc. Mais, il insiste également pour que l'image prise ne concerne que le buste, parce que "c'est la partie la plus noble de l'homme, celle dont se dégage son aspect spirituel, sujet idéal des bons artistes et des artisans."

Prendre la photo de quelqu'un malgré lui ?

La question se pose ainsi de savoir si, selon la *Halakha*, on peut empêcher une personne de prendre une photo de quelqu'un, ou de la faire circuler en public.

Le Rav 'Ovadia Hadaya de Jérusalem, auteur du *Maskil 'Avdi*, fut questionné dans les circonstances suivantes : un *Kollel* de Jérusalem – organisme de distribution de l'aide provenant de l'étranger aux ressortissants des divers pays qui se retrouvaient à Jérusalem – avait exigé de chaque personne qui recevait sa part d'aide d'avoir à fournir sa photographie. A défaut, la direction du *Kollel* s'accordait le droit de ne rien donner ou d'aider moins cette famille. Certains s'opposèrent à une telle conduite et l'affaire fut présentée devant le Rav. Il donna raison à ces personnes, à la condition qu'elles fassent partie de celles qui ne se laissaient pas photographier auparavant...

Au fond, comme l'écrivit l'auteur du *Divré Malkiel*, le Rav Malkiel Tsvi Bar Yona Halévy Tannenbaum : "Les gens sont fiers de leur apparence et de celle de leurs proches, au point de vouloir les laisser en souvenir pour leurs enfants (...) mais ils feraient mieux de montrer leur force de caractère en laissant derrière eux une bonne action qui, à chaque

fois que les enfants y penseront, leur rappellera les bonnes dispositions de leurs parents et leur générosité, afin que leur descendance s'en inspire."

L'esthétique, d'accord, mais à la fin...

Parce qu'effectivement, pour le judaïsme, il n'y a pas de culture de l'image, au sens où l'esthétique serait première dans l'importance des valeurs. Au contraire, ce que vise la Torah, même à travers ses réalisations artistiques, comme la construction du *Michkan* et de ses ustensiles, ou la confection des vêtements des *Kohanim*, en particulier ceux du *Kohen Gadol*, c'est avant tout l'aspect éthique ou moral qu'elles inspirent. Le beau, le noble ou le splendide n'ayant leur place qu'à partir du moment où ils invitent à la perfection morale.

Ici, l'ordre et la discipline n'ont rien de superficiels, ils relèvent avant tout d'une dimension interne et spirituelle plus élevée qui vient pour ainsi dire s'habiller dans la représentation esthétique. Toute anomalie morale étant considérée aux yeux de la Torah comme étant d'abord une déviation de l'esprit. Or, l'image influence la conscience, comme nous le disons tous les jours : "Vous ne suivrez pas vos yeux par lesquels vous êtes attirés".

De manière générale, c'est l'ensemble de la recherche esthétique en elle-même qui est à considérer sous le regard du verset des Proverbes (*Michlé* 31, 30) : "Mensonge est la grâce et éphémère est la beauté."

En d'autres termes, on pourrait dire que, pour la Torah, l'esthétique ressemble au chiffre zéro : si rien ne la précède, elle n'a aucune valeur. Ce que nous rappelons d'ailleurs tous les matins dans les *Brakhot* du *Kriat Chéma*, juste après sa récitation, quand nous ajoutons immédiatement :

L'IMAGE DANS LA TORAH

"Émet, véyatsiv, vénakhon, vékayam, véyachar, vénééman, véahouv, vé'haviv, véne'hmad, véna'im, vénora, véadir, oumétooukan, oumékoubal, vétov, véyafé", "Elle est constante (cette vérité), véritable et durable, droite et loyale, aimée et

chérie, charmante et agréable, redoutable et formidable, instituée et admise, bonne et belle..."

L'attribut de la beauté passant en dernier, bien après les autres, comme étant ce qui ne se donne qu'à la fin...



Est-il permis de représenter les *Rabbanim* ?

L'affaire commence officiellement avec une oraison du Rav Yonathan Eibeschütz, qui fut donnée le 9 Tévet de l'an 5534 (1774) devant l'importante communauté juive de Metz, dont il assurait alors la direction spirituelle. "On sait, dit-il, que les kabbalistes insistent sur le fait que sur toute image règne un [mauvais] esprit (cf. *Zohar Chémot* 86a), et que le fétichisme consiste à prendre des représentations de personnes et à leur nuire en utilisant des forces occultes à partir de représentations de ces personnes. Le présent avertissement du *Zohar* apporterait d'une certaine manière confirmation de l'existence de tels pouvoirs (...) Ils s'introduisent dans cette représentation, y commettent des dégâts et lui font du mal. Sache qu'il n'y a pas de représentation ou de statue de bois ou de pierre qui ne fasse l'objet d'une telle présence (...) Si nous avions la possibilité de les voir, nous serions affolés et ne saurions pas comment réagir devant la grande peur qu'ils provoqueraient..."

Cet avis fut d'ailleurs consigné par le *Pit'hé Téhouva* et le *Darké Téhouva* sur le *Choul'han 'Aroukh*, *Yoré Dé'a*, 141.

C'est sur cette base que l'on peut comprendre la suite : nombreux sont les grands sages qui ont fait attention à ce que l'on ne fasse pas d'eux leur portrait ni qu'on les prenne en photo, sans

pourtant avoir jamais imposé au grand public l'interdiction de la photographie ou des autres représentations humaines en général.

Alors ? Pour ou contre ?

On sait, par exemple, que c'est la raison pour laquelle aucun portrait de Rabbi Israël Salanter ne nous est parvenu (alors que ceux de son père et de l'un de ses fils sont connus). De même, le visage des grands kabbalistes n'a fait l'objet d'aucune représentation : on ne possède aucun portrait du *Arizal*, ni de son élève Rabbi 'Haïm Vital, du *Ram'hal*, du *Chla Hakadoch*, etc., en fait, de la majorité des grands sages.

Le monde 'hassidique, où le Rabbi occupe une place de la plus haute importance, est, lui aussi, particulièrement dépourvu de représentations de ses propres chefs de file ! Cela concerne l'ensemble des grands maîtres de la 'Hassidout qui se sont opposés à toute représentation de leur personne, tant pour des raisons de *Halakha* que de *Kabbala*.

Ainsi, on raconte que le 'Hazon Ich n'a pas voulu se faire établir une carte d'identité, pour ne pas avoir à se faire photographier. Pourtant, lorsque le fait de prendre un cliché de lui pouvait avoir de l'importance et pouvait aider un Talmud Torah, il se laissait faire.

L'IMAGE DANS LA TORAH

Certaines personnalités ont ainsi admis le principe de se laisser prendre en photo. C'est le cas de Rabbi Aharon de Belz qui déclara un jour : "Il est vrai que le Yé'arot Dvach s'est prononcé très énergiquement contre la représentation humaine, mais puisque les Juifs ne font pas attention à cela, je ne voudrais pas agir différemment d'eux... Eh quoi ? Tous, ils entreraient au Guéhinom, et je serais, moi, le seul Juif à entrer au Gan 'Eden ?!" (Bétsila Déméhinmenouta du Rav Israël Klapholtz).

On rapporte aussi que le fils de Rabbi Haïm Soloveitchik de Brisk, le Rav Its'hak Zéev, aurait un jour demandé à son père si l'on pouvait le prendre en photo (il n'existe qu'une seule et unique prise de vue de ce maître), et voilà qu'il aurait répondu : "Faites, faites ! Que mes petits-enfants sachent de quoi un Juif doit avoir l'air..."

Et, effectivement, dans certains pays, il était même normal de réaliser des portraits des grands *Rabbanim* et de les conserver afin de se souvenir d'eux. Le Rav Réouven Margaliot a ainsi établi une liste d'ouvrages publiés il y a quelque quatre cents ans en Italie et comportant les portraits de leurs auteurs (Rabbi Its'hak Abouab, Rav Yossef Chlomo Delmadingo, Rabbi Menaché Ben Israël, etc.). Il n'est d'ailleurs sans doute pas inutile de rappeler ici que Rembrandt, qui a excellé dans ses représentations de la communauté juive d'Amsterdam aux côtés de laquelle il vivait, a laissé plusieurs beaux tableaux de Sages juifs, en particulier celui du Rav Menaché Ben Israël ainsi que celui du Rav Ya'akov Sasportas. Certains ont même voulu voir dans le développement de l'image, dans le cadre de la communauté juive religieuse en particulier, une manifestation du respect témoigné aux personnages charismatiques



Torah-Box

RECRUTE DES PHONISTES

MOTIVÉ(E)S

POUR LA DIFFUSION
DE LA TORAH





**Bonne élocution
et aisance informatique**



Mi-temps : dim. au jeu.
10h30 - 15h30 femmes / 16h - 21h hommes



**Ambiance de travail
Cachère & agréable**



**Bureaux situés
à Ramot, Jérusalem**



**Excellentes
conditions de travail**

Renseignements : ☎052 66 56 500 📞

L'IMAGE DANS LA TORAH

ainsi qu'une utilisation de ces photos comme amulettes, en particulier lorsque ces *Rabbanim* jouissaient d'une grande popularité (Pr. Y. Cohen, Sinaï, 57 et 58).

"Tes yeux verront tes maîtres"

De nos jours, il est admis que le verset (*Yécha'yahou* 30, 20), "Et tes yeux verront tes maîtres", vient indiquer qu'il est important d'avoir devant soi l'image de Sages (cf. la *Guémara* dans *'Erouvin* 13b, dans laquelle il est raconté qu'un sage se plaignait de n'avoir vu son maître que de dos ; s'il l'avait vu de face, il aurait mieux pénétré sa sagesse). À ce titre, il est courant d'accrocher chez soi des photos de grands maîtres de la Torah (*'Atérèt Paz* 1, 3 ; *'Hochen Michpat*, 15, note 2).

Et il est clair que, même si les enfants font usage de photos de *Rabbanim* comme les autres feraient de photos de joueurs de football, et même si une telle pratique peut paraître quelque peu désolante,

il n'en reste pas moins qu'elle montre quelles sont les valeurs importantes dans leur vie.

On attribue ainsi au *'Hazon Ich* la décision suivante : un différend avait éclaté à propos de la propriété d'un local. Deux groupes réclamaient la possibilité de l'utiliser pour y installer des classes de jeunes enfants, l'un orthodoxe, l'autre moins engagé. Le *'Hazon Ich* a donné raison au second groupe, mais en exigeant qu'une photo de l'un des grands *Rabbanim* soit accrochée au mur. Mais au grand étonnement général, le groupe en question s'est alors désisté ! Il venait de comprendre ce que la présence de la photo d'un Rav de l'ancienne génération pouvait signifier sur le plan pédagogique, et ce message allait à l'encontre de celui qu'il voulait inculquer aux enfants...

Dossier Kountrass
revisité par Torah-Box



CONSEILLER FISCAL CERTIFIÉ

COMPTABILITÉ, CONSEIL & PLANIFICATION FISCALE

- Comptabilité
- Consultations et planifications fiscales
- Formation à l'établissement et à la gestion d'entreprises
- Prêts garantis par l'état

VOTRE CONTACT - ESTHER : ☎ 073-22-455-46 ✉ asterrv@maazanit.co.il

ASHDOD

85 rue Haatsmaout. City
✉ ashdod@maazanit.co.il

JERUSALEM

3 rue Am Veolamo. Guivat Chaoul
✉ office@h-mis.co.il

BNEI BRAK

7 rue Metsada
✉ office@maazanit.co.il



17 Tamouz : Défendre l'honneur de D.ieu

Le 17 Tamouz, entre autres malheurs, marque d'abord le jour où les Bné Israël érigèrent un Veau d'or dans le désert, déclenchant ainsi le courroux divin. Or quel meilleur moyen de réparer la faute du Veau d'or que de défendre à notre tout l'honneur divin ?

Événement dramatique: Moché descend du mont Sinaï avec les Tables de la Loi et découvre que certains membres du peuple d'Israël ont façonné un Veau d'or et dansent autour de lui. La Torah interdisant toute représentation physique de D.ieu, il s'agit d'un crime attentant à tous les principes de la Torah! Moché se tient à l'entrée du camp et lance un appel: "מי לה' אליי" ("Qui est pour D.ieu vienne à moi!"). En d'autres termes: ceux prêts à combattre pour l'honneur de D.ieu sont priés de se manifester.

Quand les Léviim répondent à l'appel

Beaucoup d'entre les Bné Israël étaient probablement "pour D.ieu", pourtant, personne ne se manifesta. Il s'avère que prendre position est difficile, surtout quand on ignore ce que Moché s'apprête à exiger. Car Moché *Rabbénou* ne les invite pas à participer à une fête de *Tou Bichvat*; il les invite à se montrer intransigeants sur l'honneur d'Hachem, à prendre position, à accomplir quelque chose d'inconfortable!

Finalement, seule la tribu de Lévi répondra à l'appel de Moché. Celui-ci les invitera à prendre leur glaive et à s'opposer aux adorateurs du Veau d'or. Ils devront se battre pour la justice de D.ieu puis arrêter les complices du Veau d'or pour les juger. La mission sera difficile pour les Léviim. Certes aucun d'entre eux n'avaient fauté; cependant ils avaient de la famille par alliance dans le camp. Pourtant, ils laissèrent de côté leurs liens de parenté. Ils avaient évidemment de la pitié, mais bien plus pour l'honneur de D.ieu. C'est ainsi que pas moins de 3000 personnes furent exécutées.

C'est précisément pour cette raison que dès lors, la tribu de Lévi atteignit ce niveau de grandeur qu'on lui connaît. Eux avaient placé Hachem au premier plan de leur vie, par amour passionné pour Lui; à Son tour, Hachem les plaça au premier plan.

Le temps de la protestation

Les vrais grands sages d'Israël n'ont jamais hésité à prendre ouvertement la parole contre les détracteurs de la Torah et ce, sans mâcher leurs mots. Rav Aharon Kotler, Rav 'Ovadia Yossef, Rabbi Yoël de Satmar, Rav Chakh,... Certes il y a un temps pour la discrétion, mais il y a également un temps pour s'exprimer, lorsque l'honneur de D.ieu est bafoué.

Dans un monde où l'on s'efforce de libéraliser même la perversité, la Torah, ce code de vie divin, nous indique quand il convient d'approuver les comportements et quand au contraire il est de notre devoir de nous indigner.

Combien les grands Rabbanim se sont-ils battus, ont protesté et manifesté pour que l'Etat d'Israël accepte de reconnaître la centralité du mariage juif, de la Cacheroute et du Chabbath?

Le Rav Avigdor Miller écrit que si un rabbin craint de vexer et de perdre ses donateurs alors qu'ils commettent de graves transgressions, il ne peut être un Grand de la Torah.

Alors certes, on ne peut pas passer son temps en réprimandes, mais il existe d'autres moyens pour encourager les autres dans la voie de la Torah, sans insulter ni être insulté. On peut par exemple faire imprimer des feuillets où l'on expliquera la beauté et l'importance du Chabbath, ouvrir des groupes de diffusion de messages de Torah et de *Halakha*, etc.

Le Rabbi d'Ungvar chez Roosevelt

Il y a quelque temps, un ami a intronisé un nouveau *Séfer Torah*. Au lieu de vendre l'écriture des dernières lettres comme on en a l'habitude, chaque personne devait s'engager à manger Cachère, à respecter le Chabbath, à étudier le *Daf Hayomi*, sans coercition, dans la bonne humeur. Quel *Kiddouch Hachem*!

Peu importe notre âge ou notre niveau, transmettons des connaissances, envoyons des

emails, des posts. On a tous une expérience et des valeurs à transmettre. On ne peut pas connaître la répercussion de nos actions.

L'Admour d'Ungvar m'a un jour dit : "Binyamin, il nous faut rencontrer le président Macron pour Torah-Box." Me demandant si le Rabbi allait bien, il m'expliqua que son père, le fondateur de la cour 'hassidique, avait en son temps rencontré le président américain Roosevelt. Les deux hommes s'étaient liés d'amitié et c'est ainsi que le président prit une part importante dans le développement du judaïsme américain.

Ainsi, un Juif ne doit jamais penser que ses efforts sont vains. Nous aussi, répondons à l'appel : "מי לה' אלני" ("Qui est avec Hachem?") Voyant notre démarche désintéressée, Hachem nous portera assistance.

Chacun avec ses moyens

Des médias insultent régulièrement la Torah, les Mitsvot et ceux qui les respectent. Un comédien juif va ensuite s'inviter sur des plateaux TV pour dévoyer la Torah et raconter qu'un Juif aurait le

droit de pénétrer dans une église – ce qui est tout à fait faux –, se moquer de *Rabbanim*, et nous devrions nous taire? Rire c'est bien, mais se moquer de nos croyances, non. Et mieux vaut être tourné en dérision dans ce monde-ci que dans le monde éternel.

Rav Miller a pu affirmer connaître des rabbins qui avaient protesté contre l'enseignement de la théorie de l'évolution dans des écoles juives et qui avaient obtenu gain de cause avec une seule lettre. Chaque médecin, plombier, ingénieur, chacun dans son domaine, doit se rallier à l'appel de "Qui est avec Hachem?" La protestation en l'honneur de D.ieu nous rend cher à Ses yeux !

Prendre position pour D.ieu est une partie intégrante de la Mitsva de L'aimer. Face à la décadence morale actuelle, il est évident qu'on ne peut pas garder totalement le silence. Chacun de nous doit faire l'effort d'accroître la moralité et le service divin dans le monde.

**Binyamin Benhamou
(d'après Rav Avigdor Miller)**



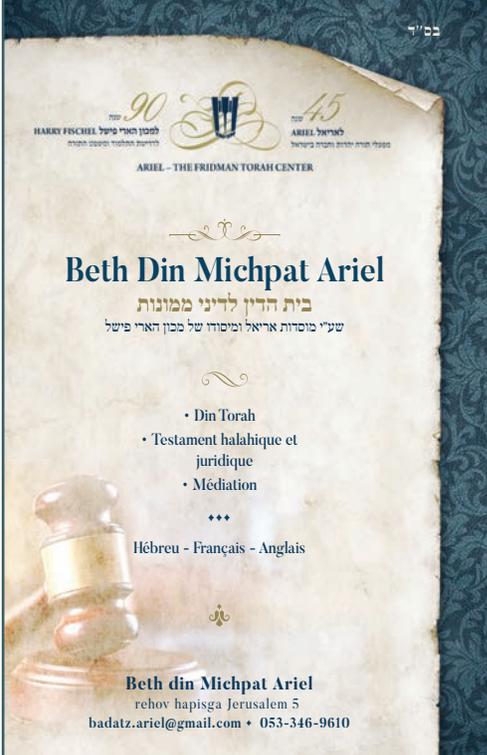
**BETH DIN FRANCOPHONE
HOUKAT MICHPAT
À JERUSALEM**

DIRIGÉ PAR LE AV BETH DIN
RAV ELHANAN PERETS CHLITA
LITIGES – TESTAMENTS – CONSEILS



☎ 058-562 07 26 📞
✉ michne.tora@gmail.com

Posez vos questions sur le site
www.michnetorah.com

ב"ד

90
למכון חוקי פישל
HARRY FISCHEL
מייסד המוסד
45
לאריאל
ARIEL
מייסד המוסד

ARIEL – THE FRIDMAN TORAH CENTER

Beth Din Michpat Ariel
בית הדין לדיני ממונות
שניי מוסדות אריאל ומיסודו של מבון הארי פישל

- Din Torah
- Testament halahique et juridique
- Médiation

Hébreu - Français - Anglais

Beth din Michpat Ariel
rehov hapisga Jerusalem 5
badatz.ariel@gmail.com • 053-346-9610



Astrologie juive : le Cancer !

Le signe du Cancer (Sartan en hébreu) correspond au mois de Tamouz (vers juillet). Découvrez toutes les particularités de ce signe caractérisé par une sensibilité hors du commun !

Le mois de Tamouz constitue une période difficile du calendrier juif. En effet, Tamouz vit plusieurs malheurs s'abattre sur le peuple d'Israël : les Tables de la loi y furent brisées, les sacrifices quotidiens offerts dans le Temple furent annulés, la muraille de Jérusalem fut percée par les armées de Titus, un *Séfer Torah* fut brûlé par l'ennemi romain et une idole fut érigée dans le Temple.

Le fait que Tamouz soit un mois chaud où la pudeur est bafouée et où les hommes s'adonnent à la débauche, explique en partie les difficultés liées à ce mois qui est intimement lié à l'épreuve des yeux. C'est du reste en Tamouz que les explorateurs posèrent un mauvais regard sur la Terre d'Israël. C'est aussi en Tamouz que les *Bné Israël* érigèrent le Veau d'or dans le désert, entreprise qui ne visait en réalité que la réalisation de leur désir de luxure.

Cependant le fait que Tamouz soit un "passage étroit" (*Ben Hamétsarim*) signifie également que le flux d'abondance déversé par Dieu y est plus condensé encore ! C'est à l'homme qu'il incombe de développer sa relation avec son Créateur pour transcender ainsi les difficultés intrinsèques à ce mois.

Le cancer, un animal menacé

Le cancer (ou crabe) est un crustacé qui est également capable de vivre en dehors de l'eau. Très craintif et se sentant souvent menacé, il trouve refuge sous les rochers où il passe une importante partie de son temps dans l'immobilité. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le cancer n'est pas agressif et mène une existence paisible, à l'abri des regards et des dangers. Il est d'une grande vulnérabilité, étant très facilement capturable. Sa carapace, très robuste, lui permet de se protéger contre les attaques des autres prédateurs.

L'eau dans laquelle il évolue est symbole de luxure ; c'est pourquoi le cancer vit caché, à l'instar de l'homme qui doit protéger son regard, et de la femme qui doit se vêtir décentement.

Toutes les caractéristiques de cet animal se retrouveront naturellement chez les natifs de ce *Mazal*.

Une sensibilité à fleur... de carapace !

Les Cancers sont des êtres qui évoluent dans un milieu périlleux (l'eau qui représente les passions), dans lequel de nombreux dangers les guettent d'un point de vue moral et spirituel. Emotifs et quelque peu renfermés sur eux-mêmes, les Cancers se sentent souvent menacés. Ce sont des individus facilement exposés à la critique, qu'ils supportent très mal. Lorsqu'ils se sentent menacés, les Cancers se réfugient sous leur carapace. Mais cette sensibilité leur permet aussi d'être particulièrement attentifs aux besoins d'autrui – qu'ils décèlent rapidement – et d'offrir leur assistance là où c'est nécessaire.

Le Cancer répugne à tout ce qui a trait à la violence physique ou verbale. Il aspire au contraire à une existence paisible, loin des tumultes d'une vie ostentatoire et bruyante (ce qui l'indispose au plus haut point).

Prudent, discret et conservateur, le Cancer aime tout ce qui touche à la famille et aux traditions. Il n'apprécie guère qu'on s'immisce dans sa vie privée et s'emploie à ne pas exposer le bien qu'il accomplit autour de lui (ce qui fait de lui une personne souvent sous-estimée par son entourage). Doté d'une imagination débordante, le Cancer rêve d'un monde idéal, où l'adversité serait bannie et où il pourrait mener l'existence sereine à laquelle il aspire.

Les yeux, le point névralgique du Cancer

A l'instar de Réouven (tribu à laquelle il est associé) qui se laissa emporter par son courroux



et profana la couche de son père Ya'akov, le Cancer a lui aussi une forte tendance à la colère, qui découle de la relation tourmentée qu'il entretient avec ses yeux et son regard. Sa vision erronée de la vie, selon laquelle toute contrariété est une menace existentielle, peut le plonger dans la déchéance. Mais s'il transcende cette tendance et dirige son regard vers le bien, le Cancer est alors capable de s'élever très haut, bien plus encore que ses semblables. S'il entreprend l'effort de protéger son regard, le Cancer peut même devenir un visionnaire et acquérir des facultés quasi-prophétiques ! Il sera ainsi en mesure de cerner les situations et les gens au premier regard, détecter leurs besoins et apporter sa contribution bienveillante au monde qui l'entoure.

La carapace: une protection comme une faiblesse

Si l'épaisse carapace sous laquelle le Cancer se dissimule lui permet de se protéger, elle le dessert quant il s'agit d'instaurer de bonnes relations. Pour ce faire, le Cancer doit

impérativement apprendre à s'exprimer. Il doit progressivement délaisser la suspicion et lui préférer la confiance dans ses relations avec les autres. Le Cancer pourrait ainsi déverser de son amour sur les personnes qui lui tiennent à cœur, plutôt que de s'engager dans la poursuite d'idylles sans lendemain...

Je m'améliore

Pour ne pas se laisser noyer dans les eaux de la contrariété, le Cancer doit apprendre à :

- Accepter de bonne grâce les aléas de l'existence et ne pas se laisser abattre par la critique ;
- Délaisser l'imagination stérile dans laquelle il a tendance à se réfugier ;
- Développer une *Emouna* forte en Hachem notamment par le biais de la prière ;
- Revenir à son premier élément, l'eau, c'est-à-dire la Torah ;
- S'éloigner des plaisirs de ce monde et notamment de l'excès de nourriture.

Elyssia Boukobza

Atelier SPÉCIAL DIVORCÉ(E)S Les étapes essentielles

>>> 9 juillet
Réussir à tourner la page après un divorce

>>> 16 juillet
Se reconstruire pour construire

>>> 23 juillet
Rencontrer pour se remarier

>>> 30 juillet
Relever les défis du remariage



Avraham
CHIMONI

À Tel Aviv

Chaque dimanche
à 20h15

Inscriptions obligatoires sur torah-box.com/evenements
160 ₪ les 4 cours 1/4
Renseignements : ☎ 053-360-45-19



Infections urinaires à répétition, dois-je jeûner ?

Depuis plus d'un an, je fais des infections urinaires à répétition, et je dois donc boire beaucoup. Récemment, mon médecin m'a prescrit un traitement antibiotique à très long terme, plusieurs fois par semaine. Dois-je jeûner pour le 17 Tamouz et le 9 Av cette année ?



Réponse de Rav Avraham Garcia

En principe, l'infection urinaire est considérée comme dangereuse (*Maka Chel 'Halal*), surtout si celle-ci est traitée par des antibiotiques. Vous êtes donc exempté de jeûner. Demandez à votre médecin si en buvant 2 litres d'eau ou plus la veille du jeûne vous pouvez jeûner pendant 24 heures, et, selon sa réponse, nous serons établis de manière claire sur votre cas.

Vaisselle non trempée, puis-je manger chez eux ?

Je suis un peu embêtée parce que je ne sais pas si je peux manger chez mes oncles et mes tantes car leur vaisselle n'est pas trempée et j'ai peur qu'ils se vexent...



Réponse de Rav Freddy Elbaze

Un aliment cuit dans une marmite non-trempée ne devient pas interdit à la consommation. L'interdit consiste à ne pas manger avec ou dans des récipients non-trempés. Donc, si vous êtes sûre qu'il n'y a pas d'autres problèmes de Cachेरoute, demandez à votre famille de vous servir dans une assiette et des couverts en plastique. Mais l'idéal est de leur expliquer l'importance de cette *Halakha* (de tremper sa vaisselle au *Mikvé*) et pourquoi pas leur proposer votre aide pour la réalisation de celle-ci. Il existe même des associations qui se rendent dans les maisons pour prendre la vaisselle, la tremper et la rapporter ensuite à leur propriétaire. Bon courage et *Béhatsla'ha* dans le *Zikouy Harabim* que vous ferez.

Aller dans un parc d'attractions pendant *Ben Hamétsarim*

A-t-on le droit d'aller dans un parc d'attractions la première des trois semaines entre le 17 Tamouz et *Ticha' Béav* ?



Réponse de Rav Avraham Garcia

Selon la loi stricte, cela est permis à condition de ne pas réaliser des actes dangereux (par exemple monter dans un grand huit ou des autos-tamponneuses). Néanmoins, le Rav 'Haïm Palaggi avait décrété dans son pays (en Turquie) de ne pas se promener dans des jardins, au bord des fleuves etc. pendant cette période. Il est évident que l'exagération à ce sujet nous dévira du réel sentiment que nous devons avoir à l'égard du *Beth Hamikdash*. En effet, nos Sages nous ont interdit durant cette période de prononcer la *Brakha* de *Chéhé'héyanou* et, selon certains, de boire du vin et de consommer de la viande. Selon le *Arizal*, nous devons même essayer de dire le *Tikoun 'Hatsot*, et le *Choul'han 'Aroukh* nous rapporte aussi une coutume qu'ont certains de jeûner pendant cette période. Tous ces éléments nous font bien comprendre que les attractions dans les parcs, bien que halakhiquement permises, ne sont pas les bienvenues pendant cette période. En conclusion, on peut se promener dans des parcs, voire même faire des jeux (surtout pour les enfants), mais il ne faudra pas faire quelque chose de dangereux.

Musique a capella pendant *Ben Hamétsarim*

Je sais qu'il est interdit d'écouter de la musique pendant la période des 3 semaines, mais si le chant est a capella, est-ce mieux de l'éviter tout de même ou il n'y a absolument aucun interdit ?



Réponse de Binyamin Benhamou

Ne pas se distraire par de la musique dans une période de deuil est évidemment la conduite idéale à respecter. Cependant, on ne peut interdire d'écouter de la musique a capella - sans instruments de musique en fond - car ce sont eux qui nous amènent surtout à cet état de joie (*Min'hat Its'hak* I, 111 ; *Hazon 'Ovadia* p. 258). Ceci à condition qu'un auditeur lambda non-professionnel arrive à distinguer que ce qu'il entend n'est pas un instrument, et si ce n'est pas le cas, c'est clairement interdit puisque cela engendre ce qu'on ne veut pas en cette période : de la joie. Attention donc aux sites et autres radios qui vous passent de la prétendue musique a capella, tellement travaillée en studio qu'elle devient dansante et incompatible avec un deuil (*Halikhot Mo'ed, Nissan*).

Se couper les cheveux pendant *Ben Hamétsarim*

J'aurais souhaité savoir s'il était interdit de se couper les cheveux pendant les trois semaines à partir du 17 Tamouz. La loi est-elle la même pour les hommes et les femmes ?



Réponse de Rav Freddy Elbaze

L'usage chez les Ashkénazes est de ne pas se couper les cheveux durant les 3 semaines de deuil et ce, jusqu'au 10 Av. Cependant, l'usage chez les Séfarades est de suivre l'enseignement des *Tanaïm*, c'est-à-dire de s'abstenir de se couper les cheveux et de se raser la barbe uniquement la semaine durant laquelle tombe *Tich'a Béav*. Ainsi ont tranché *Maran* le *Choul'han 'Aroukh* et le *Rambam*. Concernant les femmes, les décisionnaires comparent le deuil de *Ben Hamétsarim* (3 semaines) à celui de la perte d'un proche parent (D.ieu nous en préserve) pendant les 30 premiers jours de deuil. En effet, dans un cas ordinaire de deuil, un homme ne peut se couper les cheveux pendant les *Chlochim* (30 jours), alors que pour une femme, le *Choul'han 'Aroukh* l'autorise. Le Rama quant à lui ne fait pas de distinction entre un homme et une femme, et par conséquent, l'interdit pendant les 30 jours. Rav Moché Feinstein interdit donc aux femmes de se couper les cheveux pendant les 3 semaines, conformément à l'opinion du Rama. Cependant, parmi les *Rabbanim* ashkénazes, certains sont d'avis que pendant *Ben Hamétsarim*, il est permis à une femme d'aller chez le coiffeur ; la seule restriction qui lui est imposée concerne uniquement la semaine dans laquelle tombe *Tich'a Béav*, où aussi bien les hommes séfarades que les femmes suivront l'avis de la Michna, c'est-à-dire de ne pas se couper les cheveux. Cependant, pour les femmes séfarades, l'usage est de suivre l'opinion du *Choul'han 'Aroukh* et de permettre de se couper les cheveux même pendant la semaine de *Tich'a Béav*. [Remarque : Dans plusieurs communautés séfarades, l'usage est de s'abstenir de se raser et de se couper les cheveux pendant les 3 semaines, conformément à l'opinion du *Ari Hakadoch* - voir *Kaf Ha'haim* ; *Néhaqou Aham* (*Minhag* de Safrou) ; *Beth Yéhouda* (*Minhag* d'Alger), etc.]

Cacheroute · Pureté familiale · Chabbath · Limoud · Deuil · Téchouva · Mariage · Yom Tov · Couple · Travail · etc...



Une équipe de Rabbanim répond à vos questions (halakha, judaïsme)
du matin au soir, selon vos coutumes :



01.80.20.5000 (gratuit)



02.37.41.515 (gratuit)

www.torah-box.com/question



Fuir le feu de la discorde



Un homme d'affaires nommé Chmouël avait un grief contre son ami Ya'akov. Une dispute éclata entre eux et alla en s'amplifiant jusqu'à atteindre son summum.

Chmouël et Ya'akov étudiaient habituellement dans un *Kollel* du soir la *Guémara* en profondeur et la *Halakha*, avec un maître attiré. Aujourd'hui, Chmouël demande: "En raison de la grande tension qu'il y a entre Ya'akov et moi, je crains qu'en le rencontrant à l'entrée ou à la sortie du *Beth Hamidrach*, une autre dispute éclate, car la colère que je ressens pour lui est encore vive, et lui-même s'énerve contre moi et m'insulte. Ma question est: dois-je chercher un autre *Kollel* du soir, afin de ne pas tomber sur lui, ou sachant que j'aimerais continuer dans le *Kollel* dans lequel je suis habitué à étudier avec notre excellent maître, je dois rester étudier dans cet endroit au risque de créer une dispute?"



Réponse du Rav Its'hak Zilberstein : On raconte dans le livre de *Choftim* (ch. 11): "Guil'ad épousa une femme d'une autre tribu [non comme cela se faisait à cette époque d'épouser une femme de sa propre tribu] et engendra d'elle Yifta'h le Guiladéen. Son nom était Yifta'h, car ce n'est que par son intermédiaire que Hachem ouvrira à Israël la porte de la délivrance."

Plus tard, Guil'ad eut des fils de sa femme [de sa tribu] et le *Navi* raconte: "Les enfants de la femme grandirent, ils rejetèrent Yifta'h en lui disant: "Tu n'hériteras pas de la maison de notre père, car tu es le fils d'une autre femme!" Yifta'h fuit ses frères et s'installa sur une bonne terre".

On s'interroge: Yifta'h était pourtant un vaillant soldat, pourquoi prit-il la fuite devant ses frères? N'a-t-il pas vaincu des armées immenses par sa force pour ne pouvoir vaincre ses petits frères?!

Le *Hida* écrit à ce propos (dans *'Homat Hanakh*): Yifta'h était un soldat fort, mais malgré tout, il eut honte et ne déclencha aucune dispute, ni malentendu, il repoussa ce moment et fuit devant ses frères.

S'il s'était rendu dans une ville d'Israël, il aurait été obligé de pèleriner et de manger le *Ma'asser Chéni* à Jérusalem, et en raison de sa montée, il craint qu'on ne l'envie et qu'il doive partager avec ses frères, c'est pourquoi il partit sur une bonne terre à l'étranger (comme expliqué dans le *Yérouchalmi*).

Or celui qui réside à l'étranger est dispensé de pèlerinage (*Tossafot*, *Pessa'him* 3b) et de *Ma'asserot*. Voyez comme celui qui fuit le conflit est récompensé. Ainsi est cette qualité: Hachem aime ceux qui sont pourchassés. Le temps est favorable à celui qui retarde et fuit le conflit et on lui ouvre la porte de la délivrance!

Nous voyons qu'il faut fuir la querelle même au prix de l'accomplissement des *Mitsvot*.

Toutefois, nous ne devons pas nous appuyer sur les paroles du *Hida* dans ce cas, car si celui



Dr. Jean-Louis Kohn

Le coach de la communauté francophone

Venez découvrir ce que le décodage peut vous apporter pour retrouver rapidement l'harmonie, l'équilibre et accomplir votre chemin de vie

Prix spécial pour les étudiants en Yéchiva | Recommandé par les Rabbanim

052-7692378

après 13h

qui vit à l'étranger est exempté de la Mitsva de pèlerinage et de *Ma'asser Chéni*, personne n'est dispensé d'étude de Torah en aucun lieu ! Chmouël aussi a l'obligation d'étude et il n'a en aucun cas le droit de quitter son Rav avec lequel il étudie bien. S'il se sépare de lui, c'est comme s'il s'empêchait de vivre, comme le dit Rabbi Tarfon à Rabbi 'Akiva (*Kiddouchin* 86b) "Tout celui qui se sépare de toi se prive de vivre !"

Dans la *Guémara 'Érouvin* (47a), il est dit qu'un Cohen souhaitant étudier la Torah de la bouche de son maître peut sortir d'Israël (bien que les Sages aient émis un décret d'impureté sur les pays étrangers): même s'il peut trouver un autre sage et apprendre de lui, il a le droit de partir à l'étranger étudier avec son Rav, car un homme ne peut étudier avec tout le monde. Rachi explique: "Un homme ne peut apprendre de tous ses maîtres, lorsqu'il existe un Rav dont l'enseignement est clair de sa part et enseigne à ses élèves une méthode rapide".

Les paroles de *Rambam* sont connues (*Hilkhot Rotséa'h* 7, 1): "Un élève qui se rend dans une ville de refuge prendra son Rav avec lui, comme il est dit: "Il vivra". Il fera ainsi afin de vivre, or les hommes vivant sans étude de Torah sont considérés comme morts".

Aussi, il ne peut quitter son centre d'étude et le Rav qui a l'habitude de lui inculquer la Torah et la crainte du Ciel !

Concernant le risque de discorde, Chmouël doit bien savoir : dans toute dispute, il faut être deux. Lorsqu'il n'y a personne en face, aucune dispute ne peut arriver ! Donc, s'il travaille sur la capacité à se retenir de répondre et à se taire, et prie beaucoup Hachem de le sauver de la discorde, il continuera à s'adonner à l'étude de la Torah, puis la dispute se calmera et disparaîtra.

En résumé : Chmouël continuera à étudier dans le *Kollel* de son Rav et se gardera au mieux de la dispute.

Rav Its'hak Zilberstein



Besoin d'un conseil éducatif ?

Le **Rav Isaac Kapetas**, ancien rabbin de la communauté de Vincennes et directeur de l'école Ohel Barouh' se tient gracieusement à la disposition des membres de la communauté francophone et **délivre conseils et orientation sur les sujets d'éducation, spiritualité, alyà, intégration, etc.**

N'hésitez pas à le contacter !

☎ 02-651 36 84 / 058 765 34 11
Du dimanche au jeudi de 13h30 à 18h30



VOTRE RETRAITE FRANÇAISE

UNE PRE-ETUDE DE VOTRE DOSSIER AVANT DE VOUS ENGAGER AVEC NOUS

La retraite commence à 62 ans

Vous avez exercé une activité en France ?

"Nous vous assistons complètement jusqu'à l'obtention de tous vos droits à retraite"

Si vous êtes déjà retraité(e) du régime français et vous rencontrez des problèmes de toute nature.

Nous vous aidons à régler tous ces problèmes

Nos services :
- Pension de réversion
- Bilan Retraite
- Obtention de la nationalité Française

www.optimum-retraite.net

054 494 72 41



Fondant chocolat & fleur de sel

Ce fondant au chocolat à la fleur de sel est délicieux et la touche de sel vient sublimer la saveur du chocolat.

Ingrédients

- 200 g de chocolat noir
- 150 g de beurre ou margarine
- 150 g de sucre
- 4 œufs
- 100 g de farine
- 1 pincée de fleur de sel



 Pour 8 personnes

 Temps de préparation : 1 h

 Temps de cuisson : 20-30 min

 Difficulté : Facile



Réalisation

- Faites fondre le chocolat et le beurre/ margarine au micro-ondes en remuant régulièrement.

- Dans un saladier, battez les œufs et le sucre jusqu'à ce que le mélange devienne mousseux. Ajoutez le mélange au chocolat dans le saladier tout en continuant de battre.

- Incorporez ensuite la farine et la pincée de fleur de sel. Mélangez bien jusqu'à obtenir une préparation homogène.

- Versez la pâte dans un moule graissé et lissez la surface avec une spatule. Enfourez à 180 °C pendant environ 20 à 25 minutes. Le gâteau doit être légèrement tremblotant au centre lorsqu'il est cuit.

- Servez le fondant au chocolat tiède ou froid, accompagné d'une boule de glace à la vanille ou d'une sauce au caramel.

Bon appétit !

Murielle Benainou



VOUS FAITES
VOTRE
ALYAH ?

OU
VOUS ÊTES
DÉJÀ
**RÉSIDENT
ISRAËLIEN ?**

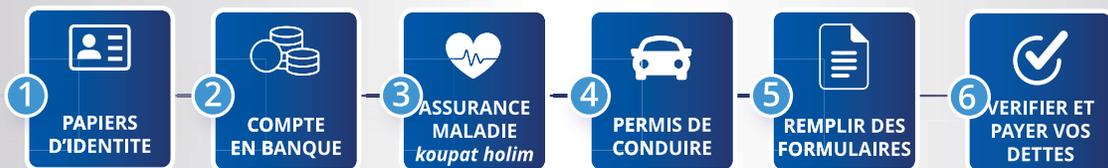
A PARTIR DE 99₪

mois / sans aucun engagement



NOUS SOMMES LA POUR VOUS AIDER !

Olim Service c'est une équipe de conseillers bilingues qui vous accompagne et vous aide dans **TOUTES** vos démarches quotidiennes en Israël.



- > Traitement de toutes vos demandes
- > Traduction et explications de documents
- > Appels vers les organismes
- > Toutes les demandes du BITUAH LEUMI
- > Conversation à 3: traduction simultanée

- > Prise de rendez-vous médicaux
- > Déplacement d'un conseiller
- > Mise en place d'abonnements
- > Vérification d'éligibilité à des aides
- > **Et de nombreux autres services !**

CONTACTEZ-NOUS, APPEL GRATUIT :  **07 95 200 200**  **01 70 70 00 36**

CAMPAGNE DE SOUTIEN 2023



Soutenez le Magazine Torah-Box

Chaque année, nous avons besoin de l'aide de chaque lecteur pour continuer la diffusion gratuite de votre magazine préféré...

Rdv sur

torah-box.com/soutien

ET FAITES UN DON

*Scannez
pour participer*



Perle de la semaine par  Torah-Box

"Le sot veut toujours être le premier."

(Rav Yigal Avraham)